COMMUNE de STOTZHEIM
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 novembre 2026
à 20 h 00

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ et Guillaume SCHULTZ.

Absents excusés : Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Benoît SPITZ

Procurations : Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO à Valérie HIRTZ
Benoît SPITZ à Stéphane ECKERT

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Stéphane ECKERT, comme secrétaire de séance.

Mme Céline MASTRONARDI, Adjointe, absente excusée en début de séance, n'a pas participé au vote de l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1er octobre 2026 et au point n°1.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA ROUTE ROMAINE

- Entendu M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, Responsable de la Commission Urbanisme qui fait part aux membres des prévisions de travaux à effectuer pour sécuriser la route Romaine et présente le programme des travaux validé par la Commission Urbanisme, à savoir :
  - Création de 4 places de stationnement et remplacement du panneau pédagogique,
  - Rajout d'un passage piéton et modification marquage de priorité à droite,
  - Marquage faux plateau devant l'école (dents de requin) et réflecteurs,
  - Points lumineux pour délimiter passage piétons,
  - Panneau à priorité à droite (pour 2 intersections),
  - Remplacement du radar pédagogique
- Entendu M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, qui fait part des avis émis par M. PARMENTIER, Responsable Centre Routier Alsace Barr de la CEA, concernant les projets validés par la Commission Urbanisme,
- Vu le devis présenté pour les travaux à réaliser, devis n°DEV00000540 du 05/10/2026, établi par l'entreprise AK CONCEPT, sise 67140 GERTWILLER, pour un montant HT de 4 615,00 €,
- Considérant que les travaux sont réalisés route Romaine, route départementale,
- Considérant que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des « amendes de police » de la CEA,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de sécurisation de la route Romaine selon le programme retenu par la Commission Urbanisme,

- DÉCIDE de retenir l'offre établie l'entreprise AK CONCEPT sise 67140 GERTWILLER, devis n°DEV00000540 pour un montant HT de 4 615,00 €,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux de sécurisation de la roue Romaine :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux de sécurisation de la route Romaine	4 615,00 €	Subvention CEA « Amendes de Police » **(50 %)**	2 307,50 €
		Autofinancement	2 307,50 €
TOTAL HT	**4 615,00€**		**4 615,00 €**

- PRÉCISE que les travaux seront prévus et imputés au Budget Primitif 2026, chapitre 21, et inscrits au Budget Primitif 2027 si nécessaire,
- CHARGE la Maire de solliciter la subvention auprès de la CEA pour ces travaux, au titre du dispositif « amendes de police »,
- HABILITE la Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

FERMAGES COMMUNAUX : DÉDUCTION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUITE À LA SÈCHERESSE

- Vu la délibération du 5 février 1998 concernant les fermages communaux,
- Vu la délibération du 7 mars 2011 relative à la réduction de 3 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués, suite à la réduction de 20 % de la taxe foncière sur le non bâti instaurée en 2006,
- Vu le dégrèvement de la taxe foncière des propriétés non bâties reçu par la Commune suite à la sècheresse,
- Considérant que ce dégrèvement concerne les parcelles louées en fermages,
- Vu le tableau des déductions présenté,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'appliquer la déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2026 suite à la sècheresse aux fermages 2026 des parcelles concernées, pour la Commune,
- PRÉCISE que ces déductions interviendront des titres de fermages à émettre pour 2026,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
12 voix pour - 3 abstentions

N° 3

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EXPRESSE

- Entendu Mme la Maire qui informe le conseil municipal que son époux a effectué une déclaration préalable de travaux, qui nécessite une délégation de signature expresse pour délivrer l'autorisation s'y rapportant, vu qu'elle est personnellement intéressée,

  Mme la Maire ayant quitté la salle,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de donner délégation de signature à M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, pour la déclaration préalable de travaux, DP 067 481 26 R0034, déposée par M. Mickaël LEHMANN, époux de Mme la Maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

ALIGNEMENT RUE BINNWEG

- Vu la délibération du 27 novembre 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de faire l'acquisition des terrains de voirie destinés à être intégrés dans le Domaine Public communal,
- Entendu Mme la Maire qui informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'élargissement de la rue Binnweg, la Commune se doit d'acquérir, pour cause d'alignement, des portions de parcelles privées.
- Considérant Monsieur Huchelmann a donné son accord pour vendre la portion Nord de son terrain à la Commune.
- Considérant qu'un procès-verbal d'arpentage est en cours d'élaboration par le Cabinet Elligeo afin de créer cette parcelle.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle en section 45 numéro C/203 d'une surface d'environ 59 m² appartenant à Monsieur Huchelmann,
- FIXE le prix d'acquisition pour ce terrains destiné à l'élargissement de la rue Binnweg et à être intégré dans le Domaine Public communal à 1 (un) euro la parcelle, de la superficie totale de la parcelle,
- DIT que les frais afférents à l'acquisition du terrain seront à la charge de la Commune,
- DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Madame Dominique LEHMANN, Maire de la Commune de Stotzheim,
- DÉSIGNE Madame Céline MASTRONARDI, Adjointe, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR ET D'UNE TONDEUSE ATTELÉE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

- Entendu M. Maxime METZ, Adjoint, qui fait part au Conseil de la consultation réalisée pour l'acquisition d'un micro tracteur et d'une tondeuse attelée pour le service technique

  Ces acquisitions permettraient de mobiliser qu'un seul agent pour la mission d'arrosage pendant la saison de fleurissement et d'effectuer les travaux d'entretien des espaces verts en régie communale.
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présenté,
- Vu le comparatif des caractéristiques des micro tracteurs proposés,
- Entendu M. Maxime METZ, Adjoint, qui fait part au Conseil de la nouvelle proposition reçue de l'entreprise Niess pour l'acquisition d'une benne agricole et d'une citerne d'arrosage sur châssis en plus du micro tracteur et de la remorque attelée et de la proposition de reprise de la cuve d'arrosage de 3 200 L de la Commune,
- Considérant que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région au titre du dispositif « coup de pouce rural » pour cette acquisition,
- Considérant que ces acquisitions permettraient de réorganiser le service technique et les missions des agents,
- Considérant que ces acquisitions permettraient d'effectuer des travaux en régie communale et de réduire ainsi les coûts de fonctionnement des prestations,
- Entendu les avis des conseillers,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir un micro tracteur et une tondeuse attelée pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir le devis n°250/2026 du 03/11/2026 établi par l'entreprise Niess, pour :
  - un micro tracteur New Holland Boomer 35 arc, équipé, pour un montant HT de 23 000,00 €, établissement de la carte grise inclus, avec une garantie de 3 ans 900 heures,
  - une tondeuse attelée, 3ème point Majar Tempro 150, pour un montant HT de 2 000,00 €,

- une benne agricole à ridelles Deves GV11BR, pour un montant HT de 3 800,00 €,
- une cuve d'arrosage sur chassis Ctd Condor LC1000, pour un montant HT de 3 100,00 €,

- ACCEPTE l'offre de reprise émise par Niess Agriculture pour la cuve d'arrosage Marque Cornu type CR 3200L appartenant à la Commune pour un montant TTC de 5 400,00 €,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'acquisition du micro tracteur, de la tondeuse attelée, de la benne agricole et la cuve d'arrosage comme suit :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Acquisition d'un micro tracteur	24 900,00 €	Subvention Région « Coup de pouce rural »	12 000,00 €
Acquisition d'une tondeuse attelée	2 000,00 €	Reprise cuve d'arrosage	5 400,00 €
Acquisition d'une benne agricole	3 800,00 €	Autofinancement	14 500,00 €
Acquisition d'une cuve d'arrosage sur châssis	3 100,00 €		
TOTAL HT	**31 900,00 €**		**31 900,00 €**

- PRÉCISE que les travaux seront prévus et imputés au Budget Primitif 2026, chapitre 21, et inscrits au Budget Primitif 2027 si nécessaire,
- CHARGE la Maire de solliciter la subvention au titre du dispositif « Coup de pouce rural » auprès de la Région pour ces acquisitions,
- HABILITE la Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

DIVERS ET COMMUNICATION

6.1. Travaux de remplacement de l'éclairage des terrains de football en Led

M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, fait part au Conseil des informations reçues suite au dépôt des demandes de subvention.
La Fédération de Football a informé dans un premier temps que de nouvelles mesures d'éclairage du terrain d'honneur était à effectuer. Suite à ces mesures, l'éclairage du terrain d'honneur a été classé en E-6. Après les mesures effectuées, la demande de subvention a été déposée à la Fédération de Football qui a informé la Commune des éléments suivants :
- seul les travaux prévus sur le terrain d'honneur et à l'armoire de gestion sont éligibles pour la subvention de la Fédération, soit un montant de travaux de 29 648 € HT,
- les travaux seront subventions à hauteur de 15 % du montant HT des travaux du terrain d'honneur, soit une subvention d'un montant de 4 400,00 € maximum ;

La demande de subvention a également été déposée auprès de la CEA. La décision du montant attribué sera connue courant novembre par la Commune.
La Commune a transmis à l'entreprise, après dépôt des demandes de subvention, la notification d'attribution et le devis signé.
L'entreprise a été contacté après avoir reçu les informations de la Fédération, pour mettre en attente la commande passée.
Au vu de ces informations, M. CROMER demande l'avis des conseillers sur le projet.
Il propose aux membres de soumettre ce point à l'ordre du jour du Conseil de décembre, après avoir reçu les informations concernant la subvention de la CEA.

6.2. Protection sociale complémentaire – risque de prévoyance – adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Mme la Maire informe le Conseil que les Centres de Gestion ont désormais l'obligation de réaliser une mutualisation de la couverture assurantielle en matière de protection sociale publique territoriale au niveau de leur ressort territorial. Il s'agit d'une mission obligatoire instituée aux articles L827-7 et L827-8 du Code général de la fonction publique (CGFP). A ce jour, la Commune participe financièrement pour les agents ayant souscrits un contrat de prévoyance labellisé, à hauteur de 10 € par agent. L'agent ne perçoit aucune participation de la Commune en cas de souscription d'un contrat de prévoyance non labellisé. Seuls les agents bénéficiant de la participation employeur doivent justifier d'un contrat. Afin que chaque agent puisse bénéficier du risque prévoyance, Mme la Maire propose que la Commune adhère à la convention de participation du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Dans ce cadre, l'adhésion à la protection sociale complémentaire sera obligatoire pour tous les agents de la Collectivité et la Commune participera à hauteur de 50 % du montant par agent. Cette adhésion nécessitera une délibération qui sera prise lors de la séance du mois de décembre, l'avis préalable du Comité Social Territorial est nécessaire.

6.3. Compte rendu de l'ACMECS

Mme Céline MASTRONARDI, Adjointe, informe les membres du conseil de la modification des statuts de l'ACMECS lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire fixée au 11 novembre 2026.

Concernant le projet « dépôt de pain et de viennoiseries », Mme MASTRONARDI indique que la première réunion avec une quinzaine de bénévoles et en présence des membres de la Commission Vie Locale a eu lieu le 29 octobre dernier.

Un planning des disponibilités des bénévoles a été établi et il en ressort que le dépôt pourra ouvrir à compter du 1er décembre 2026 du lundi au samedi de 6H30 à 10H30, exclusion faite du jeudi. Les bénévoles intégreront l'ACMECS.

Les produits seront livrés par la Boulangerie Jaeger de Kertzfeld et l'ACMECS louera la « partie avant » de l'ancienne boulangerie Silbermann pour le dépôt.

L'ouverture de la boulangerie est prévue le 1er décembre 2026. Un article paraître dans les DNA.

6.4. Rapports d'activités

Mme la Maire présente aux membres les documents suivants :

- Rapport d'activité 2025-2026 de l'Association des Maires et de Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin,
- Bilan forestier 2025,
- Rapport annuel 2025 du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le Conseil prend acte des rapports présentés.

6.5. Informations sur les DIA

Mme la Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me Wehrlé, notaire à Benfeld dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 144/22 et 131/23 de 12,75 ares, sis 11 rue de l'Ancienne Scierie, appartenant à SCI du Muhlbach.
- DIA reçue par Me Wehrlé, notaire à Benfeld dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 parcelle A/203 de 9 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. Huchelmann Jean-Louis,
- DIA reçue par Me Polifke, notaire à Barr dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 parcelle 32 de 5,73 ares, sis 48 route Romaine, appartenant à Mme Sturm Juliette.

6.6. Communication du Maire et des Adjoints

Mme la Maire et les Adjoints font part au Conseil des sujets suivants :

- Mme la Maire demande l'avis des conseillers pour la date à retenir pour la prochaine réunion des Commissions Réunies afin de travailler sur le projet d'aménagement du terrain sis 5 rue des Prunes. La réunion est fixée le 7 décembre à 20h15 après la réunion avec les associations.

Mme la Maire et Céline MASTRONARDI, Adjointe, font part au Conseil de la sortie de fin de mandat prévue pour les membres du Conseil Municipal des Jeunes. Une visite du château du Grünstein guidée par Mme Anne DIETRICH, propriétaire, adjoint du mandat précédent, aura lieu. Cette visite sera suivie d'un repas pris en mairie. Des pizzas seront commandées par la Commune avec un dessert de Noël avec une rétrospective de leur mandat, remise de médailles et d'un diplôme. Les adjoints du précédent mandat seront invités. Cette sortie aura lieu le 22 décembre à 16h00.

- Mme la Maire présente le courriel reçu de l'école de musique d'Andlau qui sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention communale et propose également l'intervention de la chorale d'enfants de l'école pour animations communales. Mme Céline MASTRONARDI, Adjointe, se charge de prendre contact avec l'école de musique afin de connaître les modalités pour une participation de la chorale à la Fête des Aînés.
- Mme la Maire présente le courrier de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) concernant le fonds de solidarité logement et la contribution communale pour un montant forfaitaire de 500 €. Après discussions, les membre décident de rediscuter ce point lors d'un prochain conseil.
- Mme la Maire présente le courrier de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) concernant le dispositif « séjour nature » et la contribution financière de la CEA avec les modalités, aide conditionnée à un cofinancement communal à hauteur de 8 € par élève par nuitée
- M. Maxime METZ, Adjoint, fait le compte rendu de la Commission Fleurissement.
- Mme la Maire informe les membres qu'après consultation en réunion Maire/Adjoints, il a été décidé d'acquérir un souffleur pour le service technique et présente le devis validé. Cet achat d'un montant HT de 649,00 € sera mandaté en investissement et permettre la récupération de la TVA en N+2.

Divers :

- M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, fait part au Conseil de la consultation effectuée pour la mission d'étude géotechnique. Les membres de la Commission « Travaux ponts » se réuniront le 6 novembre afin d'étudier l'analyse du maître d'œuvre et les offres reçues pour cette mission ainsi que le devis complémentaire reçu pour la maîtrise d'œuvre. Afin de pouvoir avancer rapidement sur le dossier et pouvoir avoir les éléments nécessaires pour les demandes de subvention dont celle de la DETR dont le délai de dépôt est fixé au 31 janvier 2027, le Conseil devra se réunir jeudi prochain afin de décider de ces deux points.
- La Commission Vie Locale se réunira le 7 décembre prochain à 19h30 avec les associations pour le calendrier des fêtes 2027.

La séance est levée à 22 h 01

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission le 16 novembre 2026
Extrait certifié conforme,

La Maire ***Le secrétaire de séance***